

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 5

C O M P T E R E N D U .

L'an **deux mil seize le dix-sept mars**, 20 h30 , le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire de la commune.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme. LE QUERE Martine, M. BOURGOIN Rémi, M. GROSJEAN Xavier.

Absente excusée : Mme. PERRON Virginie,

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas.

Secrétaire séance : M. GROSJEAN Xavier.

COMPTE DE GESTION 2016 (BUDGET COMMUNE ET SERVICE EAU) Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2016 établis par le Trésorier Municipal, lesquels n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 Le Conseil municipal délibérant sous la présidence de M. Rémy DROUHET sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 (budget commune et service eau), dressés par le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif principal commune

Excédent de fonctionnement	+ 191 902,89 €
Déficit investissement	- 4 346,88 €
Résultat global	+ 187 556,01 €

Compte administratif Service eaux M49

Déficit de fonctionnement	- 10 413,79€
Déficit d'investissement	- 43 729,42 €
Résultat global déficit	- 54 143,21 €

AFFECTATIONS RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget de la Commune :

- Couvrir le déficit investissement au compte 1068	+4 346,88 €
- Report section fonctionnement compte 002 recette	+187 556,01 €

Pour le budget Service eau

- Report Dépense fonctionnement compte déficit	- 10 413,79 €
--	---------------

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 Il est proposé de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, le Conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et vote les taux suivants : taxe habitation 4,79%, taxe foncière (bâti) 6,69%, taxe foncière (non bâti) 15,30%.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT Considérant que le Conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du service eau dans son budget général. Considérant que les recettes du budget annexe du service eau de la commune ne peuvent couvrir les dépenses et ce malgré la hausse des tarifs. Le conseil municipal décide de verser une subvention du budget commune au budget du service eau d'un montant de 60 000 euros afin de couvrir les dépenses de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE M14 2017 Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'année 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes 256 772,01 € ; Dépenses 200 617,00 €,

Section d'investissement : Recettes 55 553,88 € ; Dépenses 55 553,88 €

Le Conseil municipal, vote le budget primitif de la commune pour 2017 comme présenté ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2017 (BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE M49) Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif du service eau assainissement de l'année 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes 77 309,37 € ; Dépenses 77 309,37 €

Section d'investissement : Recettes 48 938,79 € ; Dépenses 48 938,79 €

CC4R FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Le Conseil municipal décide de fixer à 56 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CC4R « choix de l'accord local ».

BAIL DE CHASSE CHOIX DE LA PROCÉDURE Le Maire expose que le bail de chasse de la commune de Vanne arrive à échéance le 30 juin 2017 et que trois candidatures spontanées ont été reçues à ce jour.

Le Conseil municipal :

- décide de renouveler le bail de chasse pour une durée de 6 ans,
- décide que ce renouvellement se fera sous la forme d'une procédure de gré à gré,
- décide d'accepter toute autre candidature,
- fixe la date de remise des offres au 7 avril 2017.

Séance levée à 23h40

Le Maire, Joël MONGIN

